

les explications qu'il a données. L'article suivant est le n° 186 que je mets en délibération.

L'hon. M. STEWART (Edmonton-Ouest) : Je vous signale le fait, monsieur le président, que vous posez une règle arbitraire et nouvelle et sachez aussi pour votre gouverne que ces procédés ne faciliteront pas l'adoption des crédits.

L'hon. H. A. STEWART : Permettez-moi de m'expliquer, monsieur le président. Nous avons réservé le crédit expressément pour obliger l'honorable député de Gloucester désireux de faire des commentaires au sujet de la construction d'un bureau de poste central à Montréal. Je me ferai un plaisir de fournir là-dessus tous les renseignements que voudront les honorables représentants.

M. DUFF : Il me semble que le ministre fait erreur; si je ne m'abuse, le crédit 185 a été adopté avec l'entente, demandée par l'honorable député de Québec-Sud et l'honorable député de Gloucester, que lorsque le comité aborderait un autre crédit, on pourrait au besoin discuter les prévisions budgétaires relatives aux édifices publics dans la province de Québec. Donc tout honorable député qui veut discuter ces crédits à l'intention de Québec peut le faire lors de l'étude d'un autre chapitre. Vous avez parfaitement raison, monsieur le président, d'appeler le numéro suivant.

M. le PRESIDENT SUPPLEANT : C'est précisément pour cette raison que l'on appelle l'article 186 : pour régulariser la discussion.

M. GIROUARD : Je vous remercie de votre décision, monsieur le président. Le ministre veut-il bien me renseigner au sujet d'un crédit de \$14,500 destiné au bureau de poste à Victoriaville?

L'hon. H. A. STEWART : L'objet du crédit est de payer les travaux nécessaires au parachèvement du nouvel édifice.

M. GIROUARD : Cette somme de \$14,500 est-elle uniquement à l'intention de l'édifice même, ou comprend-elle aussi l'ameublement et les accessoires?

L'hon. H. A. STEWART : Les \$14,500 doivent payer les derniers travaux à l'édifice qui est en voie de construction par la Stewart Construction Co., Ltd, au prix convenu de \$35,600; les meubles sont compris.

M. GIROUARD : A-t-on invité la concurrence pour les meubles et les accessoires?

L'hon. H. A. STEWART : Oui.

M. GIROUARD : Quand?

[M. le Président.]

L'hon. H. A. STEWART : Voici quelles ont été les offres pour les accessoires: Gustave Mercure, Drummondville, \$1,716.23 pour un modèle d'accessoires, et \$1,887.87 pour un autre modèle; The Canadian Office and School Furniture, Limited, Preston, \$1,785 pour un modèle; The Interior Hardwood Company, Limited, Kitchener, \$2,175 pour un modèle et \$2,175 pour un autre; The Office Specialty Manufacturing Co, Ltd, Ottawa, \$2,819 pour un modèle, et \$3,100 pour un autre; Renfrew Wood Products Co, Ltd, Montréal, \$2,836 pour un modèle et \$2,550 pour un autre; H.-E. Bourassa, Limitée, Montréal, \$3,886.90 pour un modèle et \$3,691.90 pour un autre.

M. GIROUARD : Le ministre veut-il me dire si l'on a publié des avis de cette adjudication et où on l'a faite?

L'hon. H. A. STEWART : Cette adjudication a fait l'objet de la publicité usuelle.

M. GIROUARD : Où?

L'hon. H. A. STEWART : Dans les organes publics; dans la *Gazette du Canada*, je suppose, et dans les journaux de la région où l'on exécutait les travaux.

M. GIROUARD : Le ministre sait-il que dans Victoriaville, où se construit ce bureau de poste, personne ne savait que le département faisait l'appel des soumissions, et qu'en fait aucune offre n'a été reçue de cette ville? Tous les soumissionnaires étaient de l'extérieur. Le ministre n'est-il pas d'avis qu'il eût été plus juste d'inviter des offres de Victoriaville même?

L'hon. H. A. STEWART : Je serais fort étonné d'apprendre que les gens de Victoriaville ne savaient rien de cette adjudication. L'on m'assure qu'une copie de l'avis a été adressée à l'honorable député lui-même. Notre expérience prouve que, règle générale, ces entreprises sont adjugées aux gens qui s'intéressent particulièrement aux travaux de cet ordre, étant en mesure de spécifier un prix inférieur à celui qu'exigent les gens de l'endroit même. En l'espèce nous nous sommes strictement conformés à la routine régulière; les gens de Victoriaville ont eu amplement occasion de soumettre des offres.

M. GIROUARD : Je crois que le ministre se trompe. Si je l'ai bien compris, il a affirmé qu'une copie de l'avis m'avait été envoyée; sans dire que le ministre énonce là quelque chose d'inexact, je ne me souviens pas d'avoir reçu cette annonce. Le ministre notera que, dans ce groupe, il n'y a pas une seule soumission venant de Victoriaville. Est-ce bien vrai?

L'hon. H. A. STEWART : J'accepte la parole de l'honorable représentant qu'il n'a pas reçu l'avis.